

## Objectif

Le présent document contient des informations clés pour les investisseurs essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

**Nom du produit : Swiss Life Funds (F) Green Bonds Impact**

**Catégorie de parts : F (ISIN : FR0013333127)**

Initiateur du produit : Ce produit est géré par Swiss Life Asset Managers France, une filiale du groupe Swiss Life.

Site internet : <https://fr.swisslife-am.com>

Appelez le +33 1 45 08 79 70 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Swiss Life Asset Managers France en ce qui concerne ce document d'informations clés. Swiss Life Asset Managers France est agréée en France sous le n°GP-07000055 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : le 17 novembre 2023.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de type Fonds Commun de Placement (FCP)

**Classification :** Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

**Durée :** Ce produit n'a pas de date d'échéance spécifique.

Swiss Life Asset Managers France est en droit de résilier le produit de manière unilatérale. La société de gestion se réserve le droit de procéder à tout changement ou mutation susceptible de conduire à la fusion, scission ou la liquidation de votre produit.

### Objectifs

L'objectif de gestion du fonds vise à obtenir une performance, nette de frais, liée à l'évolution du marché des obligations vertes (« Green Bonds ») sur la durée de placement recommandée de 3 ans en sélectionnant les émetteurs quasi-publics et privés répondant à des critères financiers et extra-financiers fixés par la Société de gestion.

**L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans des actifs qui répondent aux critères précis définis dans la stratégie de gestion**

Le produit est géré activement et de manière discrétionnaire. Le fonds n'est pas géré en référence à un indice.

La stratégie d'investissement du fonds repose sur un ensemble de décisions visant à tirer profit d'opportunités d'investissement dans les dimensions suivantes : la sensibilité obligataire, le positionnement sur la courbe des taux et la qualité de l'émetteur.

Des filtres extra-financiers sont par ailleurs appliqués : exclusions (i) des entreprises impliquées dans la construction, le développement et l'achat d'armes controversées, (ii) des entreprises dont le revenu dépend à plus de 10% du charbon thermique, (iii) des titres dits très controversés selon la méthodologie de qualification de MSCI, fournisseur de recherche extra-financière du fonds. La Société de gestion s'appuie sur la recherche externe d'une agence de notation reconnue MSCI. Elle analyse et évalue les émetteurs sur les 3 piliers E, S et G. Ce référentiel est composé d'un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à certains secteurs. En fonction des secteurs, des évaluations complémentaires sur des critères spécifiques au niveau de la dimension environnementale et sociale peuvent être réalisées. Parmi les critères évalués et pris en compte sur chacun des 3 piliers, se trouvent : Environnement : l'intensité des émissions carbone et la mesure de l'empreinte carbone, le changement climatique et l'épuisement des ressources en eau; Social : le développement du capital humain, la sécurité et de la qualité des produits ; Gouvernance : la qualité du conseil d'administration, les critères de rémunération, la structure du capital.

Le Fonds investit à hauteur de 75% minimum de son actif net dans des « obligations vertes » dites « Green Bonds », qualifiées comme telles par l'émetteur, sous réserve de respecter le standard de marché que sont les Green Bonds Principles de l'International Capital Market Association (ICMA). Dans un but de diversification, le fonds investit à hauteur de 25% maximum de son actif net dans des obligations qui ne sont pas vertes.

En plus des exclusions spécifiques, la stratégie est associée à l'analyse de critères extra-financiers portant notamment sur une approche consistant à réduire l'empreinte carbone du portefeuille d'au moins 20% par rapport à l'univers de référence ESG (à savoir : l'indice Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index – Corporate). Cette métrique est définie comme les émissions de carbone qui sont financées par les investissements du portefeuille (tonnes de CO2/million d'euro investi dans le Fonds) sur les trois scopes : les émissions directes (scope 1), les émissions indirectes liées à l'énergie (scope 2) et les émissions en amont et en aval de l'émetteur (scope 3). En incluant les émissions directes et indirectes (scopes 1,2,3), les émissions de carbone financées doivent être inférieures d'au moins 20% à celles de l'univers de référence. De manière complémentaire, le produit vise également un objectif sur la rémunération liée à la durabilité. Une stratégie extra-financière peut comporter des limites méthodologiques telles que définies dans le prospectus du fonds. Le gérant cherche à obtenir la meilleure combinaison en termes de rendement, risque, liquidité et qualité ESG. La prise en compte des critères ESG couvre au moins 90 % du portefeuille hormis les liquidités.

L'univers d'investissement initial est principalement construit à partir de valeurs appartenant à l'univers global d'instruments financiers de taux, émise par des émetteurs privés ou quasi publics essentiellement de qualité de crédit « Investment Grade » et/ou « High Yield » (notation inférieure à BBB- établie par Standard & Poor's, Moody's ou notation équivalente selon l'analyse de la Société de gestion et excluant les émetteurs disposant d'une notation inférieure ou égale à CCC+) dans la limite de 10% maximum de l'actif net du fonds. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt est comprise entre - 0,50 et 7. La fourchette de sensibilité aux spreads de crédit est comprise entre 0 et 15.

Instruments dérivés : jusqu'à 100% de l'actif net. Le gérant peut couvrir de manière discrétionnaire le portefeuille contre les risques de taux (future, swaps) et de crédit (CDS mono émetteur, indice Itraxx). Le risque de change fait l'objet d'une couverture systématique.

Vous pouvez demander le rachat de vos parts chaque jour ouvré.

Les dividendes ne sont pas destinés à être distribués. Tout revenu dérivé du produit est réinvesti.

**Investisseurs de détail visés :** Tous souscripteurs, sous réserve qu'ils n'aient pas la qualité de « US person », recherchant une valorisation de son capital sur une période glissante de trois ans par le biais d'une gestion active d'un portefeuille obligataire profitant d'une exposition à des obligations vertes et plus particulièrement destinés aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs ou fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF 2 ou fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat. Pour déterminer le montant qu'il est raisonnable d'investir, l'investisseur doit tenir compte de sa situation personnelle et de son souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il connaît et accepte le risque de perte en capital lié aux variations des conditions de marché.

## Informations supplémentaires sur le produit

De plus amples informations sur le produit, un exemplaire du prospectus, le dernier rapport annuel, tout rapport semestriel ultérieur et les dernières valeurs liquidatives des parts peuvent être obtenus gratuitement en français à l'adresse <https://fr.swisslife-am.com> ou auprès du siège social de Swiss Life Asset Managers France.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants pour le produit non inclus dans l'indicateur synthétique de risque : risque de liquidité, risque de contreparties, (liste détaillée des risques dans le prospectus).

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués incluent tous les coûts du produit lui-même, mais peuvent ne pas inclure tous les coûts que vous payez à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également affecter le montant que vous récupérez.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. Les évolutions futures des marchés sont incertaines et ne peuvent pas être prévues avec précision.**

**Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit combinée à celle de l'indicateur de substitution approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.**

Le scénario de tensions illustre ce que vous pourriez récupérer dans des conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 années		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 années
Exemple d'investissement : EUR 10 000			
<b>Scénarios</b>			
<b>Minimum</b>		Il n'y a pas de rendement minimum garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement moyen chaque année	<b>7 950 EUR</b> -20,5%	<b>7 930 EUR</b> -7,5%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement moyen chaque année	<b>8 320 EUR</b> -16,8%	<b>8 480 EUR(*)</b> -5,4%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement moyen chaque année	<b>9 920 EUR</b> -0,8%	<b>10 450 EUR(*)</b> 1,5%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement moyen chaque année	<b>10 660 EUR</b> 6,6%	<b>11 300 EUR(*)</b> 4,2%

(\*) Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement (par rapport à l'indicateur de substitution : Bloomberg Euro Aggregate Corporate Total Return Index Value) entre septembre 2019 et septembre 2022. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement (par rapport à l'indicateur de substitution : Bloomberg Euro Aggregate Corporate Total Return Index Value) entre février 2016 et février 2019. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement (par rapport à l'indicateur de substitution : Bloomberg Euro Aggregate Corporate Total Return Index Value) entre septembre 2013 et septembre 2016.

## Que se passe-t-il si Swiss Life Asset Managers France n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de Swiss Life Asset Managers France. En cas de défaillance de Swiss Life Asset Managers France, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Voici notre supposition :

- La première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Pour les autres périodes de détention, nous supposons que le produit enregistre la performance indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 années
<b>Coûts totaux</b>	276 EUR	434 EUR
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	2,8%	1,5% par an

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,0% avant déductions des coûts et de 1,5% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les frais de distribution maximum que la personne qui vous vend le produit peut facturer (2,0% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des frais de distribution réels.

### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Jusqu'à 200 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	N/A
<b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>	
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou charges d'exploitation</b>	50 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	26 EUR
<b>Coûts accessoires prélevés dans des conditions spécifiques</b>	
<b>Commissions liée au résultat</b>	N/A

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

### Période de détention minimum recommandée : 3 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre produit à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez recevoir moins que prévu si vous sortez avant la fin de la période de détention recommandée. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

Vous pouvez demander le rachat d'une partie ou de la totalité de vos parts auprès de SwissLife Banque Privée. Votre demande de rachat s'effectuera sur la base de la dernière valeur liquidative établie après la date limite de centralisation des rachat (soit à cours inconnu). Elle est reçue au plus tard avant 11h00 (heure de Paris) à la date d'établissement de la valeur liquidative, étant précisé que le délai de règlement des rachats des parts - soit le délai entre la date limite de centralisation de rachat et la date de règlement des rachats, est de 1 jours.

Le fonds dispose d'un mécanisme de plafonnement des rachats dont les modalités de fonctionnement sont décrites dans son prospectus et son règlement.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le distributeur du FCP ou le Service Client de la société de gestion au +33 1 45 08 79 70, à l'adresse suivante [reclamation@swisslife-am.com](mailto:reclamation@swisslife-am.com), ou par courrier à Swiss Life Asset Managers France, Service Client - Réclamation, 153 rue Saint-Honoré, 75001 PARIS. La procédure de réclamation est disponible sur le site internet de la société de gestion : <https://fr.swisslife-am.com/fr/home/regulatory-information.html>.

## Autres informations pertinentes

Les documents légaux ainsi que le rapport ESG sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur le site internet : <https://fr.swisslife-am.com/fr/home.html>. Le fonds promeut des critères ESG au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27/11/2019.

Des informations sur les performances passées du produit sont disponibles à l'adresse [https://funds.swisslife-am.com/documents/Past\\_Performance/FR/HST\\_PERF\\_FR0013333127\\_fr.pdf](https://funds.swisslife-am.com/documents/Past_Performance/FR/HST_PERF_FR0013333127_fr.pdf). Les données de performances passées sont présentées pour 3 années.

Les calculs de scénarios de performance mensuels précédents du produit sont disponibles à l'adresse [https://funds.swisslife-am.com/documents/Scenario\\_Performance/FR/SNR\\_PERF\\_FR0013333127\\_fr.pdf](https://funds.swisslife-am.com/documents/Scenario_Performance/FR/SNR_PERF_FR0013333127_fr.pdf).

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous référer à notre site internet, l'ensemble de la documentation légale y figure. Le présent document sera mis à jour au minimum une fois tous les 12 mois.

Dans le cas où suite à vos différents échanges, vous estimez que la réponse apportée n'est pas satisfaisante, vous pouvez vous adresser gratuitement au médiateur de l'Autorité des marchés financiers : 1. Par courrier adressé à : Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 2 ou; 2. Depuis le formulaire électronique accessible sur le site Internet de l'AMF : <http://www.amf-france.org>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.